FONTAINES SUR-SAÔNE

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du lundi 28 août 2023

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-HUIT AOUT A DIX-NEUF HEURES TRENTE,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le mardi 22 août 2023, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de **Thierry POUZOL, Maire.**

Nombre de conseillers en exerice : 29

Présents : 21
Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Marianne CREMILLIEU, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Hervé FONTON, Fabrice GETAS, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Martine MARCEL, Valérie MATTHYS, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Pascal VIGNON, Gérald WEISTROFF

Absents avec pouvoir : 7
Laurence BONHOMME donne pouvoir à Marie-Colette BESSON
Arnaud GUILLAUME donne pouvoir à Sandra EMMANUEL
Thierry LEBRUN donne pouvoir à Michel MAZUEL
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Pierre TEODORESCO donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Géraldine THELIOL donne pouvoir à Martine MARCEL
Sébastien TRINQUET donne pouvoir à Hervé FONTON

Absents sans pouvoir : 1
Farid HAMAILI

Monsieur Thierry POUZOL, maire, préside la séance.

Constatant l'existence d'un quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Delphine CURIEUX comme secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 28 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du jeudi 28 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération 23/08/01 – Création d'emplois permanents

Rapporteur : Patrick LEONE

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;
VU le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;
VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
VU l'avis de la Commission …

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire propose :

1. La création des emplois permanents suivants retracés dans le tableau ci-dessous :

Cadres d'emploi / Grades En l'absence de précision le cadre d'emploi est ouvert à tous les grades	**Cat.**	**Services**	**Emploi**	**Temps de travail**	**Numéro de poste**
Direction					
Emploi Fonctionnel - Attaché - Attaché Principal - Ingénieur - Ingénieur Principal	A	Direction	DGS	TC	001
Filière Administrative					
Attaché	A	Moyens Généraux	Direction des Moyens Généraux	TC	002
Attaché	A	Culture	Direction de la Culture et Communication	TC	003
Attaché	A	Cohésion sociale	Agent de développement	TC	004
Attaché	A	Moyens Généraux	Gestionnaire Commande publique	TC	005
Attaché	A	Direction	Directeur aménagement du territoire	TC	006
Rédacteur	B	Moyens Généraux	Gestionnaire Commande publique	TC	007
Rédacteur	B	Moyens Généraux	Agent ressources humaines	TC	008
Rédacteur	B	Moyens Généraux	Agent ressources humaines	TC	009
Rédacteur	B	Moyens Généraux	Agent Comptable	TC	010
Rédacteur	B	Moyens Généraux	Agent Comptable	21/35eme	011
Rédacteur	B	Cohésion sociale	Agent de cohésion sociale	TC	012
Adjoint Administratif	C	Moyens Généraux	Gestionnaire Commande publique	TC	013
Adjoint Administratif	C	Moyens Généraux	Agent ressources humaines	TC	014
Adjoint Administratif	C	Moyens Généraux	Agent ressources humaines	TC	015
Adjoint Administratif	C	Techniques	Agent Admnistratif Urbanisme - Techniques	TC	016
Adjoint Administratif	C	Moyens Généraux	Agent Comptable	TC	017
Adjoint Administratif	C	Moyens Généraux	Agent Comptable	TC	018
Adjoint Administratif	C	Enfance Jeunesse	Agent Administratif Scolaire - Jeunesse	TC	019
Adjoint Administratif	C	Culture	Agent chargé de communication	TC	020
Adjoint Administratif	C	Moyens Généraux	Assistante de direction	TC	021
Adjoint Administratif	C	Moyens Généraux	Agent d'accueil - état civil	TC	022
Adjoint Administratif	C	Moyens Généraux	Agent d'accueil - état civil	TC	023
Adjoint Administratif	C	Moyens Généraux	Agent d'accueil - état civil	TC	024
Adjoint Administratif	C	Moyens Généraux	Agent Polyvalent	TC	025
Adjoint Administratif	C	Moyens Généraux	Agent Polyvalent	TC	026

Filière Culturelle					
Ass. Cons. Patr. Bib.	B	Culture	Responsable médiathèque	TC	027
Adjoint du Patrimoine	C	Culture	Responsable médiathèque	TC	028
Adjoint du Patrimoine	C	Culture	Agent de médiathèque	TC	029
Adjoint du Patrimoine	C	Culture	Agent de médiathèque	TC	030
Ass. d'ens. Artistique	B	Culture	Professeur de Musique	15/20eme	031
Ass. d'ens. Artistique	B	Culture	Professeur de Musique	15/20eme	032
Ass. d'ens. Artistique	B	Culture	Professeur de Musique	15/20eme	033
Ass. d'ens. Artistique	B	Culture	Professeur de Musique	15/20eme	034
Ass. d'ens. Artistique	B	Culture	Professeur de Musique	15/20eme	035
Ass. d'ens. Artistique	B	Culture	Professeur de Musique	15/20eme	036
Ass. d'ens. Artistique	B	Culture	Professeur de Musique	15/20eme	037
Ass. d'ens. Artistique	B	Culture	Professeur de Musique	15/20eme	038

Filière Technique					
Ingénieur	A	Techniques	Direction des Services Techniques	TC	039
Technicien	B	Techniques	Responsable bâtiments	TC	040
Agent de maîtrise	C	Techniques	Responsable Espaces Verts	TC	041
Agent de maîtrise	C	Techniques	Agent Polyvalent - Maintenance - Espaces verts	TC	042
Adjoint Technique	C	Techniques	Agent Polyvalent - Maintenance - Espaces verts	TC	043
Adjoint Technique	C	Techniques	Agent Polyvalent - Maintenance - Espaces verts	TC	044
Adjoint Technique	C	Techniques	Agent Polyvalent - Maintenance - Espaces verts	TC	045
Adjoint Technique	C	Techniques	Agent Polyvalent - Maintenance - Espaces verts	TC	046
Adjoint Technique	C	Techniques	Agent Polyvalent - Maintenance - Espaces verts	TC	047
Adjoint Technique	C	Techniques	Agent Polyvalent - Nettoyage - Entretien	TC	048
Adjoint Technique	C	Techniques	Agent Polyvalent - Nettoyage - Entretien	TC	049
Adjoint Technique	C	Techniques	Agent Polyvalent - Nettoyage - Entretien	TC	050
Adjoint Technique	C	Techniques	Agent Polyvalent - Nettoyage - Entretien	TC	051
Adjoint Technique	C	Techniques	ASVP	TC	052
Adjoint Technique	C	Techniques	ASVP	TC	053
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent - Cantine - Entretien	TC	054
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent - Cantine - Entretien	11,55/35eme	055
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent - Cantine - Entretien	23,8/35eme	056
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent - Cantine - Entretien	31,62/35eme	057
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent - Cantine - Entretien	23,8/35eme	058
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent - Cantine - Entretien	15,05/35eme	059
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent des Ecoles	TC	060
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent des Ecoles	TC	061
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent des Ecoles	TC	062
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent des Ecoles	TC	063
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent des Ecoles	TC	064
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent des Ecoles	TC	065
Adjoint Technique	C	Enfance Jeunesse	Agent Polyvalent des Ecoles	TC	066

Filière Animation					
Animateur	B	Enfance - Jeunesse	Direction Enfance Jeunesse	TC	067
Animateur	B	Enfance - Jeunesse	Intervenant musique	15,75/35eme	068
Animateur	B	Enfance - Jeunesse	Intervenant arts visuels	8,37/35eme	069
Animateur	B	Cohésion sociale	Agent de cohésion sociale	TC	070
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Direction Périscolaire - Centre de Loisir	TC	071
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Responsable service éducation	TC	072
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Direction Adj. Périscolaire - Centre de Loisir	TC	073
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Responsable ALSH Jeunes	TC	074
Adjoint d'Animation	C	Cohésion sociale	Animateur de proximité	TC	075
Adjoint d'Animation	C	Cohésion sociale	Agent de cohésion sociale	TC	076
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	TC	077
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	TC	078
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	TC	079
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	TC	080
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	TC	081
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	TC	082
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	30/35eme	083
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	30/35eme	084
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	30/35eme	085
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	30/35eme	086
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	14/35eme	087
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	14/35eme	088
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	14/35eme	089
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	14/35eme	090
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	14/35eme	091
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	14/35eme	092
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	11,8/35eme	093
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	5/35eme	094
Adjoint d'Animation	C	Enfance - Jeunesse	Animateur / Animatrice	5/35eme	095
Filière Sportive					
Edu. Act. Phy. Sportives	B	Enfance - Jeunesse	Intervenant Sport	TC	096
			Filière sanitaire et sociale		
Mon. Edu. Inter. Fam.	B	Cohésion Sociale	Agent de cohésion sociale	TC	097
Filière Sociale					
ATSEM	C	Enfance - Jeunesse	ATSEM	TC	098
ATSEM	C	Enfance - Jeunesse	ATSEM	TC	099
ATSEM	C	Enfance - Jeunesse	ATSEM	TC	100
ATSEM	C	Enfance - Jeunesse	ATSEM	TC	101
ATSEM	C	Enfance - Jeunesse	ATSEM	TC	102

TC : Temps Complet

2. <u>L'ouverture des emplois permanents ci-dessus aux contractuels</u> :

Par dérogation au principe du recrutement d'un fonctionnaire, les emplois créés ci-dessus pourront être pourvus par un agent contractuel ;

d'une part sur le fondement de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique :

- afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-4 du Code Général de la Fonction publique ;

d'autre part, sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

- L332-8 2°: lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

- L332-8 5°: Pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

et enfin, sur le fondement de l'article L332-13 du Code Général de la Fonction publique :

- pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux momentanément indisponibles

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire des grades ouverts sur les cadres d'emplois ci-dessus définis, notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

L'emploi fonctionnel créé par la présente délibération n'est ouvert aux contractuels que dans les conditions rappelées par le ministre de la Fonction publique dans sa réponse à la question écrite n°4853 en date du 18 septembre 2007 publiée au JOAN le 08 janvier 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **DE CREER** à compter du 1er septembre 2023, les emplois figurants au tableau dans les conditions exposées ci-dessus ;

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Délibération 23/08/02 – Approbation de la convention d'accueil de jeunes lors du chantier éducatif encadré par la Métropole de Lyon pour le ciné plein-air

Rapporteur : Marie-Colette BESSON

Dans le cadre de la politique de la ville, la mairie de Fontaines-sur-Saône organise des chantiers éducatifs. Ces chantiers permettent l'accueil de jeunes et sont, certaines fois, encadrés par le service de prévention spécialisée de la Métropole de Lyon.

Une convention intervient dans le cadre de la participation de 3 jeunes âgés de 18 à 25 ans au chantier éducatif suivant : installation et désinstallation de chaises et de barrières, accueil du public, dans le cadre d'un cinéma plein-air organisé par la ville de Fontaines-sur-Saône le 22 septembre 2023 sur la place Cornara.

Le chantier éducatif porte sur des missions de logistique et d'accueil. Dans ce cadre, les jeunes pourront être amenés à réaliser les tâches suivantes :
- Accueil du public
- Installation et désinstallation de matériel
- Nettoyage du matériel et rangement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi de de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;
VU le Contrat de ville métropolitain signé le 2 juillet 2015 ;
VU la convention d'accueil de jeunes lors de chantiers éducatifs encadrés par la Métropole de Lyon

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil de jeunes lors de chantiers éducatifs encadrés par la Métropole de Lyon,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 et seront inscrits aux prochains budgets,

Délibération 23/08/03 – Approbation de la convention d'accueil de jeunes lors du chantier éducatif encadré par la Métropole de Lyon pour le forum des associations

Rapporteur : Marie-Colette BESSON

Dans le cadre de la politique de la ville, la mairie de Fontaines-sur-Saône organise des chantiers éducatifs. Ces chantiers permettent l'accueil de jeunes et sont, certaines fois, encadrés par le service de prévention spécialisée de la Métropole de Lyon.

Une convention intervient dans le cadre de la participation de 3 jeunes âgés de 16 à 25 ans au chantier éducatif suivant : accueil et logistique du forum des associations de la Ville de Fontaines-sur-Saône du 9 septembre 2023.

Le chantier éducatif porte sur des missions d'accueil et logistique du forum des associations de la Ville de Fontaines-sur-Saône. Dans ce cadre, les jeunes pourront être amenés à réaliser les tâches suivantes :
- Manutention

- Installation et désinstallation de mobilier
- Accueil du public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi de de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;
VU le Contrat de ville métropolitain signé le 2 juillet 2015 ;
VU la convention d'accueil de jeunes lors de chantiers éducatifs encadrés par la Métropole de Lyon

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil de jeunes lors de chantiers éducatifs encadrés par la Métropole de Lyon,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 et seront inscrits aux prochains budgets,

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Le Maire de Fontaines-sur-Saône
Thierry POUZOL

MAIRIE DE FONTAINES-SUR-SAÔNE
Rhône

La secrétaire de séance
Delphine CURIEUX

MAIRIE DE FONTAINES-SUR-SAÔNE
Rhône